



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

Compte-rendu affiché le : 13 octobre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 37

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René MAGLIANO, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 6

Mme Marion CARRIER pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Albert YOGO pouvoir à M. Marc DUBIEF
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Nathalie BRAMET REYNAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à M. Raphaël SULTANA
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL

Délibération n°20221006DEL11

FINANCES

Décision modificative n° 2 au budget primitif 2022

RAPPORTEUR : M. MARC DUBIEF

Mesdames, Messieurs,

Après une première décision modificative, celle-ci vient réaliser des ajustements en sections de fonctionnement :

I - Section de fonctionnement

Les modifications proposées relevant de différentes situations, il vous est proposé de les présenter par thème :

A - Mise en place de la Convention Territoriale Globale

Lors du vote du budget primitif, les montants à percevoir directement par les structures étaient inconnus. Dans l'attente de ces données, le budget primitif avait repris, en dépenses et en recettes opérateurs des montants identiques au budget 2021.

Les montants étant maintenant connus, il convient d'ajuster le budget 2022 :

Dépenses en €			Recettes en €		
Chapitre 65	Subventions aux associations en	-370031,71	Chapitre 74	Subventions CAF	- 636 016,31 €
	Subvention au CCAS	-204925,38			
	TOTAL	-574 957,09		TOTAL	- 636 016,31€

L'écart entre la baisse des dépenses et des recettes s'explique par :

- la non prise en compte au BP 2022 du montant réalisé 2021 : -26 496,76 €
- l'ajustement de l'enveloppe de la CAF pour l'année 2022 : 34 562,46 €

B - Fermeture de la cuisine centrale :

La fermeture de la cuisine centrale modifie les équilibres budgétaires de la manière suivante :

Dépenses en €	
Charges de personnel - 012	-100000,00
Restauration scolaire	159000,00
Fourniture d'entretien	-3500,00
petit matériel	-4500,00
matériel à usage unique	-14000,00
location de vêtement	-1400,00
entretien matériel	-1000,00
frais d'analyse	-2600,00
TOTAL	32000,00

C - L'inflation

L'effet de l'inflation avait été partiellement anticipé et les marges existantes devraient permettre de terminer l'année en limitant les besoins de budgets complémentaires.

Dépenses en €	
Produits d'entretien des écoles	10000,00
Fournitures scolaires	14000,00
Combustible centre aéré	5000,00
Chauffage urbain	20000,00
TOTAL	49000,00

D - Augmentation du point d'indice

Pour 6 mois, la hausse du point d'indice représente un surcoût de 385 000 € pas annoncée lors du vote du budget principal. Il convient donc de modifier

E - Ajustements divers :

Divers ajustements pour un montant global de 16 800 € sont également à réaliser sur le chapitre 011.

F - Synthèse des modifications :

Type de mouvement	Dépenses en €		Recettes en €	
	Chapitres	Montants	Chapitres	Montants
Mouvements réels	011 – charges à caractère général	197800,00	74 – dotations , subventions et participations	-636016,31
	012 – charges de personnel	285000,00		
	65 – autres charges de gestion courante	-574957,09		
	Sous-total	-92157,09		
Mouvements d'ordre	042 – dotations aux amortissements	27000,00	Pas de modifications	
	023 – virement à la section d'investissement	-570859,22		
	Sous-total	-543859,22		
Total	-636016,31	Total	-636016,31	

II - Section d'investissement

Les modifications en investissement sont limitées à la prise en compte des changements intervenus en fonctionnement et des opérations patrimoniales.

Type de mouvement	Dépenses en €		Recettes en €	
	Chapitres	Montants	Chapitres	Montants
Mouvements réels	Pas de modifications		16 – emprunts et dettes assimilées	543859,22
			Sous-total	543859,22
Mouvements d'ordre	041 – opérations patrimoniales	210728,00	041 – opérations patrimoniales	210728,00
			043 – dotations aux amortissements	27000,00
			021 – virement depuis la section d'investissement	-570859,22
			Sous-total	-333131,22
Total	210728,00	Total	210728,00	

* *
*

L'ensemble de ces mouvements se traduit par les montants suivants :

	Dépenses en €	
Section de fonctionnement	-636016,31	-636016,31
Section d'investissement	210728,00	210728,00
Total	-425288,31	-425288,31

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la décision modificative n° 2 au budget primitif 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD